

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Réinspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderie La Forêt des Découvertes Inc.	Numéro de permis 2020032	Date d'inspection Le 30 janvier 2024	
Nom de l'établissement Garderie la Forêt des Découvertes Inc.		Numéro de téléphone (506) 509-0079	
Adresse 70 avenue des Pionniers Balmoral NB E8E 1E1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Janel Aubut		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Le ratio est respecté lors de l'inspection de suivi de renouvellement.
- Les 10h de formations exigées pour les éducateurs / éducatrices éligibles ont été complétées.
- Selon une discussion avec l'administratrice, les structures de jeu fixes sont parfois utilisées pendant l'hiver. Selon la CSA, les conditions hivernales réduisent l'efficacité des matériaux de revêtement de protection. L'exploitant doit tenir compte de ce facteur afin d'assurer la sécurité des enfants.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis. La licence sera recommandée pour une autre année

original signé par  
Janel Aubut

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 janvier 2024

Date

original signé par  
Naomie L. Savoie

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 janvier 2024

Date